



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

leeb

3,8

millions de voyageur·euses

97,6%

de ponctualité

99,7%

de disponibilité

17

points d'augmentation
de la satisfaction de la clientèle

2,2

km de tunnel en service depuis le 15 mai

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SOMMAIRE

Introduction	7
Message du Président et du Directeur	8
Contexte et faits marquants de l'année 2022	12
Un rapport d'activité dynamique	15
Gouvernance	16
L'année 2022 en sept chapitres	21
Expérience clientes et clients	22
Expérience collaborateurs et collaboratrices	25
Offre	28
Partenaires	32
Environnement	34
Économie	37
Social	39
Renseignements statistiques	41
Les organes dirigeants du LEB	43



INTRODUCTION

Message du Président et du Directeur
Contexte et faits marquants de l'année 2022
Un rapport d'activité dynamique

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR

**Le LEB, notre
ligne à cœur
ouvert...**

2022 a connu les dernières répliques de la pandémie Covid-19, ralentissant le retour à une fréquentation comparable à 2019.

Le LEB a toutefois continué à progresser en matière de qualité, notamment grâce à la confirmation du bon fonctionnement de la récente cadence 15' entre *Echallens* et *Lausanne-Flon*. Les mesures effectuées par l'Office fédéral des transports (OFT) sur la qualité de service, montrent un haut niveau de ponctualité et de disponibilité, la première s'établissant ainsi en 2022 à la moyenne annuelle de 97,6%, classant le LEB parmi les lignes ferroviaires les plus ponctuelles de Suisse.

Alliés à un parc de véhicules qui a été entièrement renouvelé en moins de 15 ans et figurant parmi les plus récents, nous offrons enfin à nos client-es un service leur permettant de nous faire confiance et de nous emprunter confortablement et efficacement. Les sondages réalisés auprès de notre

clientèle l'illustrent: la satisfaction envers notre Compagnie progresse et le Net Promoter Score (NPS), mesurant le pourcentage des client·es qui nous recommandent, est passé en un an de -1% à +12 %.

qui doit
séduire toujours
plus de client·es...

Ces chiffres encourageants nous sont nécessaires pour améliorer la fréquentation, afin de nous permettre de retrouver et dépasser, plus que largement, les chiffres d'avant Covid. Cela est indispensable afin de justifier les importants développements qui sont prévus pour améliorer la ligne ferroviaire et l'offre de transport que nous cherchons à accroître. Pour ce faire, nous devons attirer davantage de client·es, les amener à délaisser volontairement leur voiture qui reste trop souvent le moyen de transport privilégié dans la région du Gros-de-Vaud, et surtout attirer des client·es en contre-pointe du mouvement pendulaire, caractéristique particulière de notre ligne. Nous devons réaliser ce transfert modal, érigé en tant que priorité cantonale, pour le développement de notre Compagnie, et pour la préservation de notre environnement qui devient chaque jour davantage un enjeu majeur pour tous et toutes.

Le tunnel sous l'Avenue d'Echallens, ouvert le 15 mai 2022, après la fête populaire très réussie le 14 mai, est un de ces outils précieux au service des progrès de fonctionnement du LEB, de sa mue vers la vocation de RER du Gros-de-Vaud. Gains en termes de sécurité, de rapidité, de régularité et de sérénité pour notre Compagnie, mais également pour les riverain·es de l'Avenue d'Echallens. C'est un des éléments permettant de renforcer notre attractivité et notre fréquentation.

Mais si cet outil nous est aujourd'hui si précieux, car magnifiquement réalisé grâce aux financements de nos commanditaires et aux

équipes de réalisation des Grands Projets des tl, il n'est pas suffisant pour gagner cette conquête de la clientèle.

et préparer l'avenir...

Le Conseil d'administration, appuyé par la direction opérationnelle du LEB, a ainsi planché intensément en 2022 sur une stratégie cohérente permettant d'atteindre ces objectifs de fréquentation et de développement tout en maîtrisant les nécessités financières. Cette stratégie entend développer harmonieusement et efficacement la Compagnie et nous permettre de mettre en place une cadence 10' en heures de pointe entre Echallens et Lausanne à l'horizon 2030. Elle vise, dans les 10-15 ans à venir, la pérennité et le développement responsable de la ligne. Celle-ci doit devenir toujours davantage l'axe dorsal du transport dans le Gros-de-Vaud, ainsi qu'entre ce dernier et l'agglomération lausannoise. Un travail important doit être fait sur la multi-modalité pour contribuer à l'abandon de la voiture et au transfert modal vers des mobilités plus responsables, environnementalement parlant.

tout en faisant face aux incertitudes actuelles,...

2022 a aussi été marquée par les incertitudes économiques liées à la guerre en Ukraine. Inflation et pénurie des matières premières nécessaires à notre ligne de chemin de fer, explosion des prix de l'énergie, électrique notamment, ont fortement impacté notre activité et nos coûts. Ces défis inattendus ont été relevés : nous avons fait face en atténuant leurs impacts le plus correctement possible. La marge de manœuvre est, du coup, devenue étroite : nos réserves financières ont fondu. Nous sommes donc aujourd'hui toujours plus attentifs à une gestion rigoureuse de cette Compagnie.

**grâce à
des équipes
motivées, nous
faisons route
vers 2023.**

2022 a été une année intense. Le Conseil d'administration tient ici à remercier l'ensemble des acteur·rices ayant permis à la Compagnie du Lausanne-Echallens-Bercher de réaliser une année satisfaisante en termes de fonctionnement : commanditaires – OFT, Cantons et communes – pour leur fort soutien financier, collaborateurs et collaboratrices des Transports publics de la région lausannoise pour la partie opérationnelle. Il tient également à saluer les administrateur·rices ayant quitté le Conseil après avoir apporté de précieux soutiens à la Compagnie : Mme Aline Isoz durant deux exercices et M. Alexandre Berthoud qui a siégé au Conseil pendant près de 15 ans.

Nous faisons maintenant «route» vers 2023 avec la volonté confirmée de concourir au développement du Gros-de-Vaud en apportant une offre de transport moderne, performante et environnementalement responsable. Une fierté et un honneur pour notre vénérable Compagnie à l'aube de ses 150 ans !

Philippe Gauderon
Président
du Conseil d'administration

Olivier Bronner
Directeur

CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 est caractérisée par des conditions-cadres complexes et contrastées sur les plans socio-économiques. Le premier trimestre a encore été marqué par la crise sanitaire avec des restrictions et contraintes importantes pour les transports publics, comme le port du masque. Le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février a précipité l'attention sur la sécurité énergétique et les questions économiques. Une inflation aussi forte que soudaine a également pesé sur l'indice des prix à la consommation. Un besoin de main d'œuvre qualifiée a également induit une compétition sur le marché du travail pour permettre aux employeur·euses de réussir leur pleine reprise d'activités après les restrictions sanitaires.

Ce contexte dynamique très complexe a conditionné la conduite des activités du LEB en 2022. Parmi les défis relevés, nous retiendrons les éléments suivants: obtenir pour le futur un

approvisionnement en énergie à un prix acceptable, poursuivre les efforts de recrutement et de formation afin de pouvoir réaliser une offre de transports publics attractive, accompagner le retour d'une clientèle pour partie retrouvée non seulement la semaine mais également le week-end, gérer les chantiers d'infrastructure en fonction de toutes les contingences, juguler la hausse des coûts afin de maintenir les participations financières des collectivités publiques à un niveau acceptable.



4 mai

Exercice
de secours
dans le tunnel
du LEB

15 mai

Mise
en service
du tunnel
du LEB

1 juillet

Fin d'exploitation
des lignes
de bus 51, 52
et 53

14 mai

Inauguration
du tunnel
du LEB

22 juin

Assemblée
générale
des actionnaires

2-6 novembre

Stand au
comptoir régional
d'Echallens

UN RAPPORT D'ACTIVITÉ DYNAMIQUE

Le rapport d'activité 2022 se présente en format A4 imprimable. Il en est tiré sur papier recyclé un nombre restreint d'exemplaires. Le mandat photographique a été confié à Noura Gauper, photographe, à l'exception de la photo du Conseil d'administration prise par Olivier Eliaz (tl).

Le document s'articule autour de sept thématiques qui constituent autant de chapitres pour raconter l'année 2022 du LEB. Economie, social, partenaires et environnement côtoient ainsi les sujets plus classiques de l'offre, de la clientèle et du personnel.

GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration du LEB a pu conduire l'entreprise en 2022, selon les principes d'une gouvernance remaniés en profondeur durant l'exercice précédent. Une nouvelle convention de collaboration, entrée en vigueur au 1^{er} janvier, a permis de préciser le mandat de délégation confié aux tl. Le Conseil des communes a bouclé sa première année d'activité à satisfaction.

Le LEB est une compagnie de chemin de fer exploitant la ligne à voie étroite *Lausanne-Echallens-Bercher*. Son siège social est à Echallens. La ligne ferroviaire, mise en service en 1872, est longue de 23,6 kilomètres avec 19 gares actives et 11 communes desservies.

En 2013, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a souhaité un rapprochement entre les tl et le LEB avec pour objectif de permettre un meilleur développement des transports publics entre le Gros-de-Vaud et l'agglomération lausannoise. L'association des deux entreprises avait pour but de créer des synergies opérationnelles et économiques, et l'ensemble des collaborateurs travaillant pour la compagnie du LEB a été transféré aux tl. Le 21.12.2021, la nouvelle convention de collaboration précisant le mandat de délégation a été signée. Elle régit depuis le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31.12.2024 les relations entre les tl et le LEB.

Institué en 2021, le Conseil des communes est présidé par M. Favre, syndic d'Etagnières. La vice-présidence est assurée par M. Leuba, Syndic de la commune de Montilliez. Après



une journée d'introduction, le Conseil s'est réuni à trois reprises en 2022 et fonctionne à satisfaction de la Compagnie et des communes. Ces séances sont l'occasion pour le Conseil d'administration et la Direction du LEB de transmettre des informations sur la stratégie d'entreprise, la marche des affaires et les projets en cours. Pour les communes, ces séances permettent de partager leurs attentes et projets, de demander des éclaircissements sur des événements d'exploitation survenus sur la ligne du LEB et de faire part des retours d'expériences ou questionnements de la population. Cela permet aussi d'anticiper des situations et de faire converger des intérêts locaux autour de projets de développement ou de travaux d'entretien.

Buts de la société

La société a pour but (Art. 2 des statuts):

- l'exploitation du chemin de fer à voie étroite de Lausanne à Bercher sur la base de la concession octroyée par la Confédération.

La société peut:

- étendre son réseau par la construction, l'acquisition ou l'exploitation d'autres lignes de chemin de fer, ou confier l'exploitation de tout ou partie de sa ligne à une autre entreprise;
- créer ou s'adjoindre d'autres services de transports;
- exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière, en rapport direct ou indirect avec son but;
- participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but.

Stratégie et plan d'entreprise

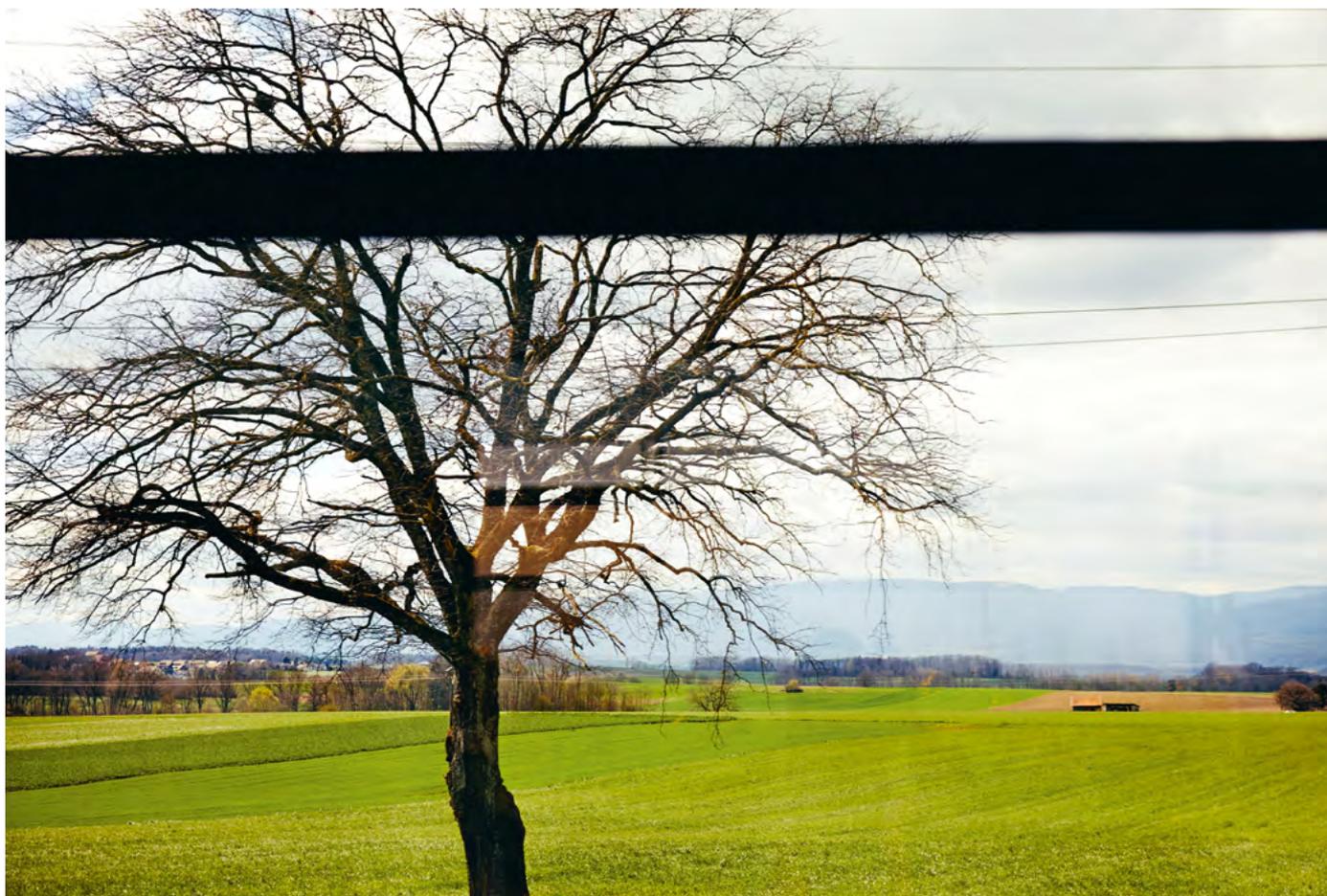
Durant l'année 2022, le Conseil d'administration du LEB a travaillé intensément à l'élaboration de la nouvelle stratégie de la Compagnie. D'importantes réflexions ont été menées sur le développement des activités présentes et futures. Plusieurs pistes sont également à l'étude pour renforcer la collaboration et le partage de compétences autour des besoins

et spécificités ferroviaires. Conformément à la convention de délégation, les TI ont soumis au Conseil d'administration du 17 juin 2022 la première version d'un plan d'entreprise, intégrant des projections financières glissantes à 5 ans.

Ce document de travail fixe une série d'objectifs stratégiques que l'entreprise souhaite atteindre à l'horizon 2026. Il contient également un plan financier qui sera mis à jour annuellement, en cohérence avec la démarche budgétaire et une actualisation des projections et hypothèses dimensionnant les activités.

Conventions, représentations et collaborations

En tant que gestionnaire d'infrastructure (GI), le LEB est signataire d'une convention sur les prestations nécessaires à l'exploitation (CP), à l'entretien et au développement de l'infrastructure couvrant la période 2021-2024. Cette convention détermine les contributions de l'OFT aux investissements identifiés pour la période, ainsi que les



indemnités pour couvrir les charges d'exploitation. Elle tient compte des recettes prévisibles du domaine clé INFRA (prix du sillon refacturé au TRV, recettes annexes, etc.), de ses charges (frais d'entretien, coûts de régulation du trafic, frais administratifs), et des investissements nécessaires au maintien de l'infrastructure.

Pour la période 2022-2024, les investissements principaux comprennent:

- La mise en service du tunnel sous l'Avenue d'Echallens et des installations rénovées dans le tunnel Flon-Chauderon ce qui accroît grandement la sécurité et la fiabilité de l'exploitation.
- La mise en service du système de contrôle de la marche des trains pour la voie métrique (ZBMS) entre Echallens et Bercher.
- Le renouvellement des installations de sécurité entre Flon et Cheseaux, ainsi que l'installation du ZBMS et d'une télécommande, et un acheminement automatique unifié sur l'ensemble de la ligne.

- La mise aux normes de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) des deux dernières gares (*Jouxpens et Etagnières*).
- La suppression et le remplacement par un passage inférieur de deux passages à niveau (Le Lussex et Le Brit), ainsi que le renouvellement de la voie et de la ligne de contact entre Le Lussex et Romanel.
- Le renouvellement de la voie et de la ligne de contact entre Assens et Echallens.
- Le renouvellement et le renforcement de la sous-station de traction de *Prilly-Chasseur* (nouvel emplacement à *Cery-Fleur-de-Lys*).
- L'amélioration de la cybersécurité selon l'audit du Contrôle fédéral des finances.

A noter que les travaux du Lussex ainsi que du renouvellement de la voie et de la ligne de contact, bien que mis à l'enquête, ne sont pas encore financés dans la CP 21-24. L'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus nécessitent des interruptions de l'exploitation.

RAILPlus

En 2003, afin de renforcer leur collaboration et de jouer un rôle actif dans le domaine des transports publics, plusieurs compagnies ferroviaires à voie métrique décident de fonder RAILPlus SA sous la forme d'une entreprise individuelle. En 2005, l'entreprise, composée de sept actionnaires (Appenzeller Bahnen, Aare Seeland mobil, Aargau Verkehr, Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi, Matterhorn Gotthard Bahn, Rhätische Bahn et Wynental- und Suhrentalbahn), devient une société anonyme. Aujourd'hui, RAILplus compte 20 membres. La Compagnie de Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA (LEB) a rejoint RAILplus en 2018. RAILplus a une petite structure de Direction (un Directeur et deux employé-es). Le Conseil d'administration regroupe les directeur·rices de chaque entreprise membre. M. Olivier Bronner, Directeur du LEB, en est membre depuis l'assemblée générale de juin 2022.



RailTech

RailTech SA est une société dont le but est de pourvoir à la maintenance et l'entretien des bogies du matériel roulant ferroviaire. Sise à Villeneuve, la société regroupe les entreprises vaudoises de chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA (LEB), Transports de la région Morges – Bière – Cossonay SA (MBC), Transports Montreux – Vevey – Riviera SA (MVR), Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA (MOB), Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez SA (NStCM), Transports Vallée-de-Joux – Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix SA (TRAVYS), les Transports publics du Chablais SA (TPC), ainsi que les Transports publics de la région lausannoise SA (tl) et les transports publics fribourgeois SA (TPF). M. Olivier Bronner, directeur du LEB, en est l'un des administrateurs.

Communauté tarifaire et développement de solutions digitales

Le LEB fait partie de la Communauté

tarifaire vaudoise (CTV). Cette société simple qui réunit 13 entreprises de transports, l'Etat de Vaud et l'Office fédéral des transports est en charge de la tarification à l'échelle cantonale, sous la marque *Mobilis*. Celle-ci est responsable de fixer les tarifs, et de distribuer les recettes selon une clé de répartition.

Les tl sont membres de la Coopérative MOVI+. Rassemblant une vingtaine d'entreprises de transports de Suisse romande, cette plate-forme a pour objectif la mutualisation des ressources et des outils pour faciliter la collaboration entre les acteurs de la mobilité, en priorité dans les domaines de la digitalisation et de l'innovation. Cette plate-forme profite également au LEB.

Audit de l'OFT

La section Révision de l'Office fédéral des transports (OFT) a procédé, en 2022, à un audit de la comptabilité analytique de la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher, sous l'angle du droit des subventions.

L'objectif de l'audit était de «contrôler les flux des valeurs et mécanismes d'imputations de la comptabilité analytique en relation avec le risque de subventionnement croisé au détriment des secteurs financés par la Confédération avec un focus particulier sur les prestations facturées par les tl au LEB». Publié le 22 décembre, le rapport n'a relevé aucun élément susceptible de démontrer une volonté de favoriser un secteur au détriment d'un autre, dans les flux des valeurs et des mécanismes d'imputations. Il est souligné que «les contrôles effectués n'ont pas relevé d'indice indiquant le non-respect du principe de causalité et d'imputation en fonction des prestations, ainsi que des coûts complets».

Le document fournit trois recommandations d'amélioration, notamment la création d'un manuel complet renseignant les principes de la comptabilité analytique utilisés. Il conclut que le LEB, respectivement les services financiers des tl qui gèrent les comptes du LEB, travaillent en toute conformité.



2



CP62

L'ANNÉE 2022 EN SEPT CHAPITRES

Expérience clientes et clients

Expérience collaborateurs et collaboratrices

Offre

Partenaires

Environnement

Economie

Social

EXPÉRIENCE CLIENTES ET CLIENTS

Pour réussir le transfert modal, il faut que la population soit convaincue par les avantages et la facilité d'utilisation des transports publics. Une cadence au quart d'heure attractive et un service fiable permettent à la ligne du LEB de jouer un rôle central dans la desserte de la région du Gros-de-Vaud. Les enquêtes menées en 2022 auprès des client·es montrent une satisfaction en hausse. Des pistes d'amélioration sont attendues notamment dans le domaine de l'information.

L'année 2022 aura encore été fortement marquée pour les clientes et clients du LEB par la substitution par bus d'une partie de la ligne mise en place en septembre 2021 afin de pouvoir équiper et préparer le tunnel sous l'Avenue d'Echallens à Lausanne. Une large information et une présence sur le terrain afin d'accompagner la clientèle à *Prilly-Chasseur* ou à la Gare de Lausanne a permis dès les premières semaines de guider la clientèle et d'optimiser la signalétique et les informations. Le dispositif d'information a perduré durant toute la période de substitution des trains par les bus et a été particulièrement apprécié.

Avec la mise en service du tunnel le 15 mai, la ligne a pu être à nouveau proposée dans son intégralité à la clientèle qui a pu reprendre ses habitudes de déplacements ferroviaires, sans transbordement, pour relier les localités desservies dans la région du Gros-de-Vaud au centre-ville de Lausanne.



Qualité de la ligne du LEB

Chaque année, l'Office fédéral des transports (OFT) réalise des mesures de conformité dans les transports régionaux, selon leur Système de Mesure de la Qualité (QMS). La QMS mesure principalement la qualité des arrêts et du voyage, l'information voyageurs et la ponctualité.

En 2022, les résultats du LEB répondent aux attentes de l'OFT avec une nette progression depuis 2019, en estimant la qualité du voyage à 97,4% et des gares à 95,3%.

Satisfaction des clientes et clients

La clientèle est au cœur de l'activité. C'est pour elle que nous cherchons constamment à faire mieux. Cela passe par une amélioration de qualité du voyage, incluant le confort, la propreté et le sentiment de sécurité. Pour cela, nous mesurons chaque année ces variables par des enquêtes de satisfaction directement auprès de

la clientèle. Cette année, l'échelle de notation a été légèrement adaptée.

La satisfaction générale de la clientèle du LEB est en hausse, avec 81% de satisfaction en 2022, contre 65% en 2021. Ces chiffres sont remarquables. L'information client à travers les différents canaux d'information est considérée satisfaisante pour le LEB (85%). Le confort durant le voyage est en légère hausse (88%). L'évaluation de la propreté dans les véhicules et aux gares du LEB est satisfaisante (90,5%) et les répondant-es jugent le sentiment de sécurité, dans les véhicules et aux gares, à 87%.

En réponse à ces retours de la clientèle, des axes d'améliorations sur la qualité sont suivis. Ceux-ci concernent particulièrement: la fiabilisation de l'information client en cas de situation perturbée, le confort dans les véhicules et aux arrêts; le maintien du niveau de sécurité et des bonnes interactions avec le personnel de terrain. De plus, la clientèle considère tant le LEB que les tl

comme d'importants contributeurs à la question de l'environnement.

La clientèle du LEB privilégie une utilisation complémentaire du réseau de transports publics, avec le train, les métros et les bus. Elle est majoritairement en possession d'un abonnement (55% des sondé-es ont un abonnement *Mobilis*). 40% des client-es disent emprunter le LEB plus de quatre fois par semaine.

La ligne du LEB est directement connectée au réseau des tl, depuis Cheseaux-sur-Lausanne, territoire desservi par la ligne de bus régionale 54, jusqu'au centre-ville de Lausanne. Pour la clientèle qui passe facilement d'un système de transport à un autre, cette proximité se traduit par une information voyageur intégrée, notamment sur le site internet du LEB et sur l'application tl. Les client-es profitent également des actions de distribution sympathie aux gares d'*Echallens*, *Cheseaux* et de *Lausanne-Flon*, organisées aux quatre changements de saisons en 2022.

« En 2022, les résultats du LEB répondent aux attentes de l'OFT avec une nette progression depuis 2019, en estimant la qualité du voyage à 97,4% et des gares à 95,3%. »

Service à la clientèle et vente des titres de transports

Indifféremment de leur mission sur la ligne du LEB ou sur le réseau des tl, les collaborateurs et collaboratrices accompagnent la clientèle par un service personnalisé de proximité. Une formation ad hoc a été suivie par l'ensemble du personnel dédié à la clientèle afin de s'assurer d'une prise en charge adéquate.

C'est pourquoi une enquête de satisfaction spécifique a été menée pour savoir comment la clientèle jugeait le personnel avec lequel elle est directement en contact.

La satisfaction est stable pour les opérations de vente et de conseil dans les Centres clientèle, notamment à Echallens et au Flon (86%). Elle est en nette augmentation pour le contrôle avec 80% d'avis favorables en 2022, contre 71% en 2021. Ces résultats témoignent d'un haut niveau

de satisfaction qui vient récompenser le travail de qualité fourni. Quant aux informations transmises par les différents canaux à disposition des voyageurs et voyageuses, ils sont considérés comme satisfaisants aussi bien pour le LEB (85%) que pour les tl (83%).

81%

voyageur·euses satisfait·es

EXPÉRIENCE COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Accomplir notre mission de service public demande à nos collaborateurs et collaboratrices un engagement et une implication 7 jours sur 7. Cette mission a été mise en lumière avec la crise sanitaire, durant laquelle l'organisation du travail a été bouleversée et les liens sociaux distendus. En 2022, la fidélisation des collaborateur·rices et la recherche de talents pour compléter nos équipes sont devenues des priorités.

La sécurité au cœur de notre action

La sécurité de nos collaborateurs et collaboratrices, de nos client·es, et de notre environnement est notre priorité. En 2022, une politique sécurité a été adoptée. La mise en œuvre de cette politique vise à développer une culture d'entreprise, tant individuelle que managériale, et à promouvoir l'amélioration continue de la maîtrise de la sécurité dans l'ensemble des activités. Les priorités de sécurité en 2022 se sont concentrées sur trois axes: la cybersécurité, la gestion des accès et le risque incendie.

Cybersécurité

Une rencontre sur la cybersécurité a été organisée avec 13 entreprises de transports publics romands et tessinois par l'initiative de l'Union des transports publics (UTP). En parallèle, une campagne contre le *phishing* a été menée, accompagnée par des formations en ligne et de la sensibilisation auprès de tout le personnel.



Sécurisation des accès

Les entreprises de transports publics proposent un service d'utilité publique et sont donc considérées comme des infrastructures critiques. Le renouvellement complet du système de gestion des accès s'est poursuivi en 2022. Le périmètre comprend le réseau, les bâtiments et les infrastructures.

Exercice d'évacuation incendie

Des exercices d'évacuation en cas d'incendie se sont déroulés début novembre dans les différents bâtiments. Ils ont permis de tester les installations techniques de protection incendie et les mesures organisationnelles existantes. Plusieurs points d'amélioration ont pu être remontés par les guides d'évacuation mis en place sur les sites. Ces exercices sont accompagnés d'une formation e-learning.

La santé au travail: un investissement sur la durée

Dans un contexte particulier de reprise d'activité suite au Covid, la qualité de vie au travail et le bien-être de tous-tes les collaborateurs et collaboratrices sont devenus un enjeu essentiel. La politique repose sur trois piliers: la prévention santé, la gestion des absences non planifiées et les mesures de réinsertion. Grâce à une approche globale et systémique, un pool de partenaires a été établi (entre autres la *Clinique du travail*, le médecin du travail, le partenaire assurance, l'office AI, la SUVA).

Ce travail d'accompagnement et de suivi est reconnu par les partenaires. L'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud a remis aux tl en 2022 le label «Entreprise partenaire» bénéficiant aussi au LEB. Cette distinction récompense les entreprises qui permettent à des personnes atteintes dans leur santé de retrouver leur place dans le monde du travail.

Les entreprises de transports publics ont l'obligation dès 2023 d'effectuer des contrôles de la consommation d'alcool auprès du personnel exerçant une fonction sécuritaire. Pour préparer le personnel à cette nouvelle mesure, la prévention et la sensibilisation a été privilégiée avant d'effectuer les premiers contrôles.

Une semaine dédiée à la santé et à la sécurité

Chaque année, un événement interne est organisé autour de la santé au travail et de la sécurité. Le personnel a la possibilité de participer à des ateliers sur différentes thématiques. L'édition 2022 s'est déroulée pour la première fois sur une semaine complète. Le succès était au rendez-vous de cette édition.



Un employeur d'avenir

En 2022, les équipes des ressources humaines ont dû incorporer les changements dans le rapport au travail que la crise sanitaire Covid et le contexte économique ont amené. La quête de sens et l'équilibre vie privée/vie professionnelle ont pris une importance plus grande dans les critères de décision des candidat·es. Les métiers de service, avec des horaires irréguliers comme les métiers de la conduite, sont directement concernés. Il y a eu peu de rotation de personnel en 2022. Les effectifs sont stables.

Une entreprise formatrice

Afin de renouveler les compétences et encourager les collaborateurs et collaboratrices à se développer, divers types de formations sont proposés : des apprentissages et des stages, des formations initiales, des formations continues et des formations qualifiantes.

Formations pour les métiers techniques opérationnels

Des formations initiales sont données aussi bien pour la conduite que pour la maintenance. La formation continue permet de suivre les changements de l'offre ainsi que les nouveaux véhicules ou technologies.

Formations continues et qualifiantes

Les collaborateurs et collaboratrices ont accès à un large catalogue de formations. Celui-ci regroupe des cours sur des thématiques diverses : intégration et sensibilisation à la diversité ; leadership et management ;

gestion de projet ; outils informatiques ; santé, bien-être et sécurité au travail.

Donner du sens et tisser des liens

A l'occasion de rendez-vous informels chaque trimestre, les membres de la direction sont allé·es à la rencontre des collaborateur·rices directement sur leurs lieux de travail. Ces échanges constituent un espace de dialogue pour répondre aux questions et partager. Le besoin de renouer le contact a pris toute sa dimension à l'occasion de la soirée du personnel en décembre.

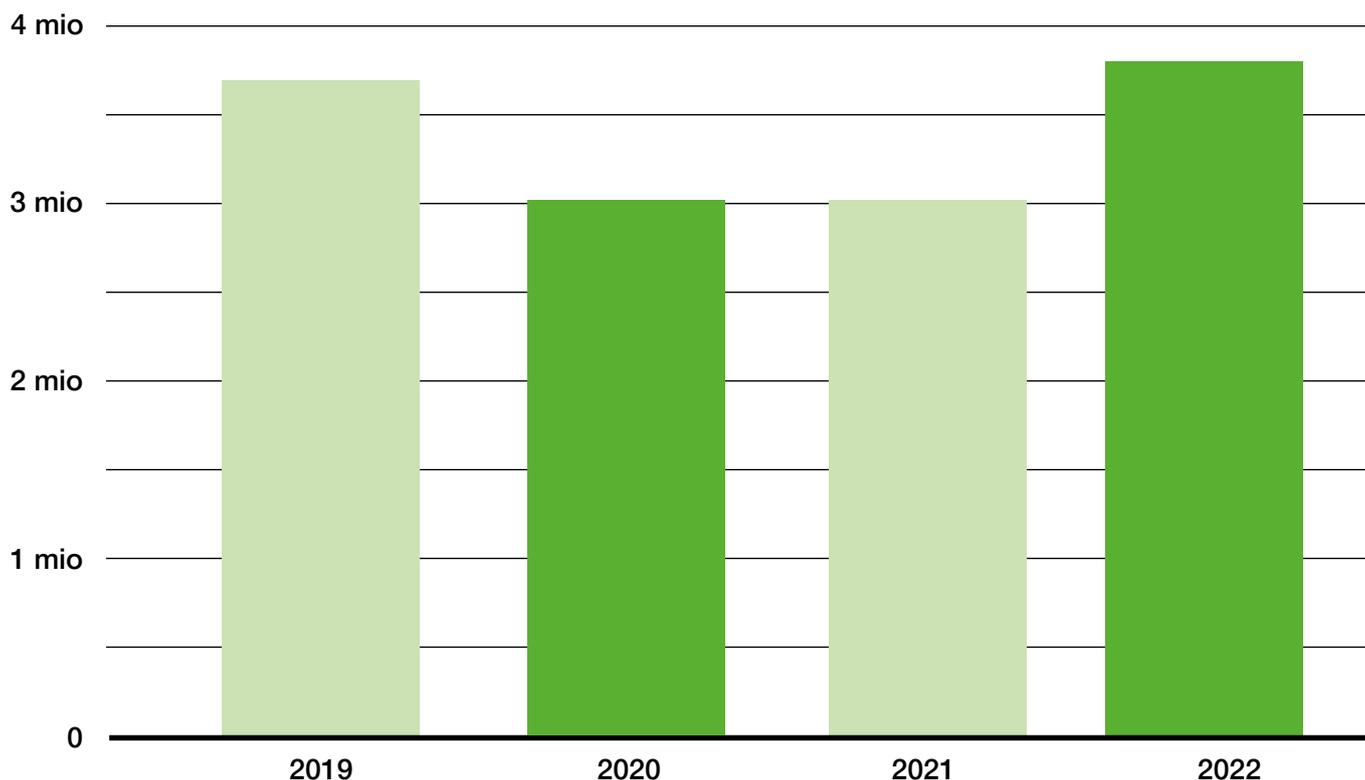
OFFRE

La ligne du LEB est un élément clé pour développer l'attractivité des transports publics entre la région du Gros-de-Vaud et l'agglomération lausannoise. En 2022, une performance renforcée de l'exploitation a permis d'offrir un service fiable et de qualité pour accompagner le retour de la clientèle après la levée des mesures sanitaires.

Après cinq années de travaux, le nouveau tunnel du LEB sous l'Avenue d'Echallens a vu passer les premiers trains en service commercial à l'horaire dès 5h15 le dimanche 15 mai 2022. La veille, plus de 2000 personnes ont profité de l'opportunité de voyager gratuitement dans le tunnel entre *Lausanne-Flon* et *Union-Prilly* lors de courses d'essais, dans le cadre de la journée d'inauguration. Lors de la partie officielle sur la Place de l'Europe, plusieurs personnalités ont pris la parole: Nuria Gorrite, *Présidente du Conseil d'Etat, Cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines*, Grégoire Junod, *Syndic de Lausanne*, Alain Gillièron, *Syndic de Prilly*, Jean-Marc Chatelan, *Vice-président du Conseil d'administration du LEB* et Tinetta Maystre, *Présidente du Conseil d'administration des tl*.

Pour les équipes des tl qui ont conduit et réalisé cet important chantier, puis mis en service l'ouvrage, c'est l'aboutissement d'un travail colossal, mené à satisfaction avec les

Fréquentation



communes de Lausanne et Prilly, le Canton de Vaud et la Confédération. Depuis septembre 2021, le trafic ferroviaire était interrompu entre *Prilly-Chasseur* et *Lausanne-Flon* afin de pouvoir équiper le tunnel et mettre les installations en fonction. Des bus de substitution ont été mis en place entre *Prilly-Chasseur* et *Lausanne, Gare*. Les client-es de la ligne du LEB ont ainsi pu, dès le 15 mai 2022, retrouver un trajet direct à travers le nouveau tunnel. Les riverain-es de l'Avenue d'Echallens peuvent désormais bénéficier de routes et d'un espace public sans train en surface et retrouver du calme après avoir dû cohabiter avec le chantier.

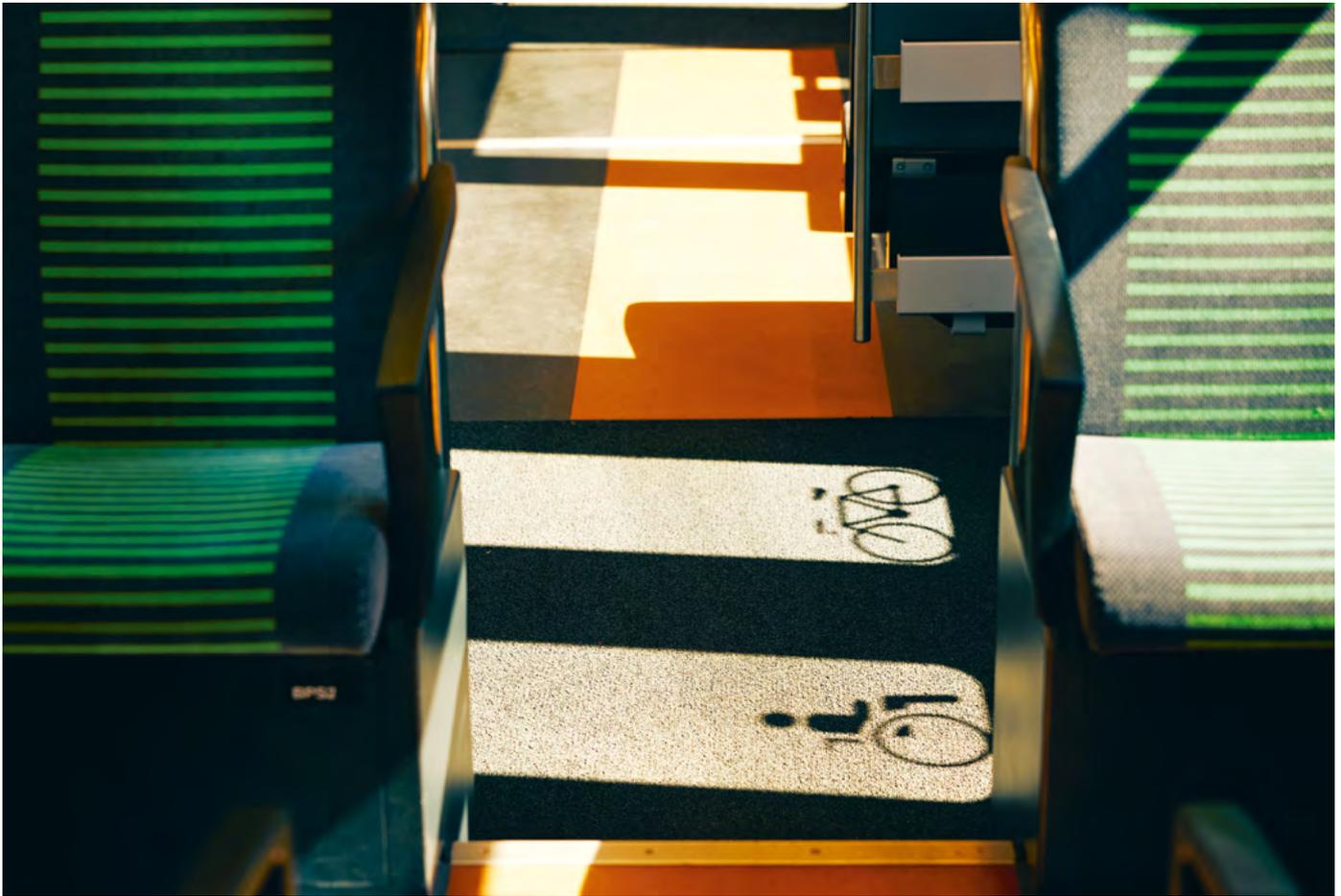
Des problèmes d'alimentation électrique en lien avec la mise en service du tunnel ont généré des interruptions de trafic fin septembre et début octobre. Ces problèmes ont été résolus. En valeur annuelle, l'indice de ponctualité des trains est à plus de 97,6 % (QMS), plaçant le LEB parmi les compagnies les plus ponctuelles de Suisse (4^e rang).

Etudiant-es et élèves empruntent à nouveau les trains

A la rentrée scolaire d'août 2022, les étudiant-es et élèves ont à nouveau été invité-es à emprunter les trains du LEB pour se rendre dans leur centre de formation respectif, qu'il s'agisse des établissements scolaires de Prilly ou du gymnase de Beaulieu. Trois lignes de bus (les lignes 50, 51 et 52) avaient été mises en place pour remplacer les trains directs du matin, supprimés en décembre 2020. Cela permettait aussi d'assurer la capacité de transports au moment de l'heure de pointe du matin. La cadence 15 minutes Lausanne-Echallens fonctionnant à satisfaction et l'engagement de double composition en heure de pointe permettant d'absorber la clientèle, les trois lignes de bus ne se justifient plus.

Evolution de la fréquentation

Les circonstances particulières de ces dernières années (Covid, substitutions longues) rendent l'analyse de l'évolution de la fréquentation délicate. En 2019, 3,7 millions de voyageur-euses étaient monté-es à bord des trains, pour chuter à 3 millions en 2020. Le trafic ferroviaire est resté stable en 2021 (plus de 300 000 personnes à bord des bus de substitution) et a progressé à 3,2 millions (plus de 600 000 personnes dans les bus de substitution), pour un total de 3,8 millions de voyageur-euses en 2022. Pour 2023, une fréquentation similaire est attendue, l'augmentation du nombre de client-es grâce aux meilleures performances de la ligne (régularité, temps de parcours) compensant les pertes liées à la suppression de l'arrêt *Montétan*, suite à l'abandon du tracé sur l'Avenue d'Echallens.



Service nocturne plébiscité

Le service nocturne de bus dans l'agglomération lausannoise, mis en service au changement horaire de décembre 2021, a rencontré un immense succès en 2022 avec une augmentation globale de fréquentation de 36%. Cette offre spécifique est déployée les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Depuis décembre 2022, de nouveaux tracés par bus desservent les interfaces principales du centre-ville de Lausanne, en passant par les axes centraux de Chauderon et St-François. La gare de Lausanne et celle de Renens sont aussi au cœur du réseau, planifié pour avoir des correspondances avec les trains CFF. Pour les usager-ères du LEB, les trains « pyjamas » complètent cette offre avec des départs à 1h41 et 3h41 de *Lausanne-Flon*. Ceux-ci relèvent à *Chauderon* la correspondance des lignes de bus nocturnes qui desservent la gare de Lausanne.

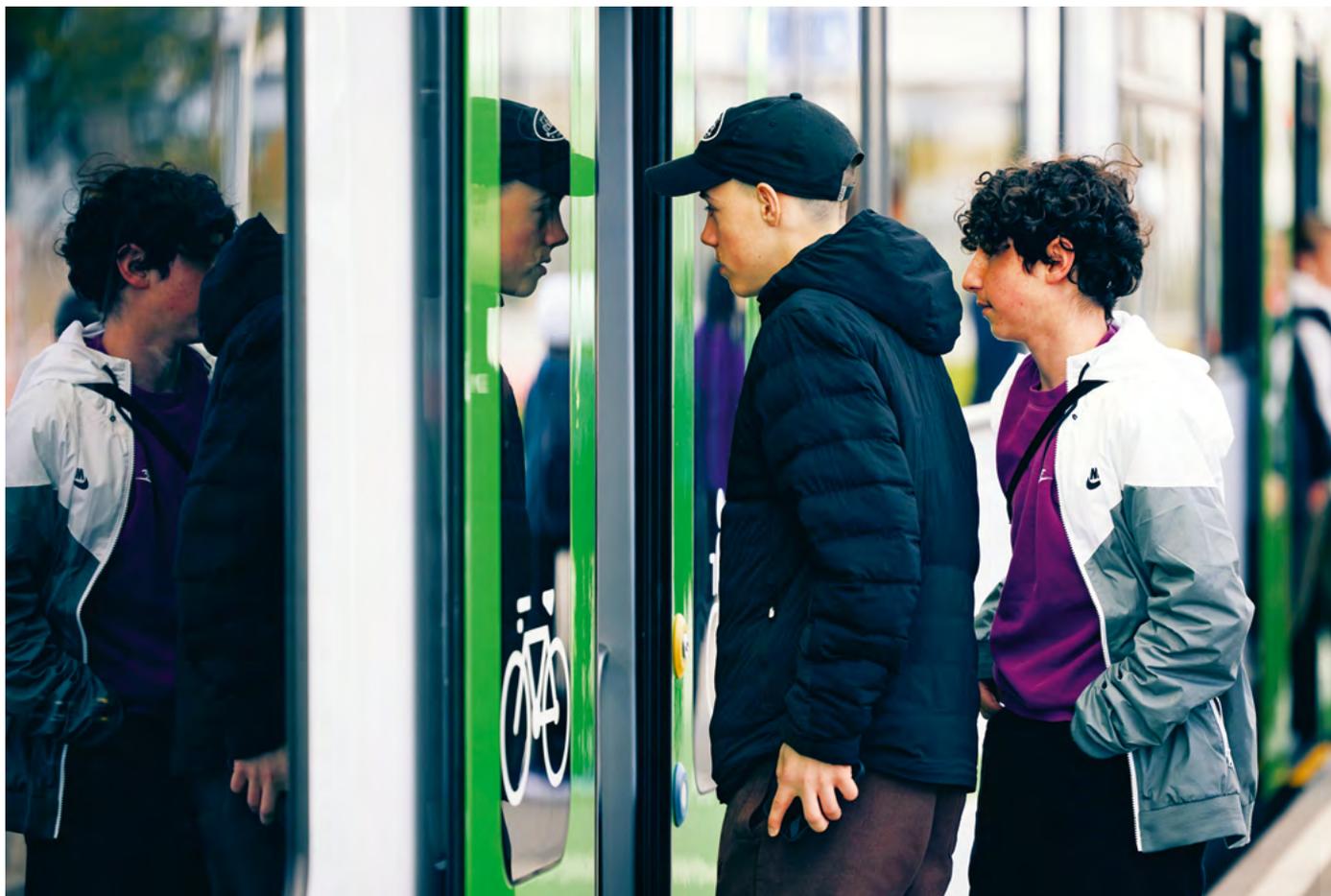
Projets d'infrastructure

Le chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) assure une liaison essentielle entre le Gros-de-Vaud et l'agglomération lausannoise. La ligne à voie métrique part de la gare de *Bercher* à une altitude de 625 mètres et rallie celle de *Lausanne-Flon* qui se trouve à une altitude de 472 mètres. Électrifiée en 1 500 V courant continu

depuis 1935, elle est en voie double sur 2km entre les gares souterraines de *Lausanne-Flon*, *Lausanne-Chauderon* et *Union-Prilly*, et entre la gare des *Ripes* et *Etagnières*. Le reste de la ligne est à voie unique. Il est possible de croiser des trains aux gares de *Union-Prilly*, *Jouxten*, *Romanel*, *Cheseaux*, *Assens*, *Echallens* et *Sugnens*. Par ailleurs une voie de croisement dynamique a été construite aux *Ripes*. Six

4^e

rang des compagnies ferroviaires de Suisse
en terme de ponctualité (97,6%).



sous-stations alimentent la ligne de contact, dont la nouvelle sous-station des *Ripes*.

L'infrastructure du LEB totalise sept ponts d'une longueur respective de 376 mètres. Elle comprend aussi 14 murs de soutènement, bordures ou gabions. La longueur totale de ces constructions atteint 960 mètres. Avec la création de la double voie entre *Lausanne-Chauderon* et *Union-Prilly*, le LEB dispose de 25,1 kilomètres de voies ferrées qui reposent sur des traverses en acier, en bois ou en béton et 4,2 km de voies sans ballast. Le LEB dispose de 29 passages à niveau (avec et sans installations de sécurité).

Nous avons reçu la décision d'approbation des plans pour le projet de la gare de *Jouxrens* le 9 décembre 2022, avec un délai de recours jusqu'à fin janvier 2023. Des accords fonciers ont été trouvés avec tous-tes les propriétaires touchés-es par le projet.

25,1

km de voies ferrées

La décision d'approbation des plans pour la suppression du passage à niveau Malécoule sur la commune de Fey a été reçue le 9 novembre 2022. Aucun recours n'a été déposé pendant le délai légal; la décision est donc entrée en force. Le passage à niveau non gardé est fermé le 24 février 2023 et la limitation de vitesse temporaire à 50 km/h est

levée. La procédure d'approbation des plans pour le quai provisoire à *Etagnières* a été ouverte auprès de l'OFT.

PARTENAIRES

Une collaboration étroite avec l'ensemble de nos partenaires est essentielle afin de proposer un réseau et une offre de transports publics efficaces, cohérents et durables. Le LEB s'engage auprès des communes et du Canton pour relever les défis de la desserte du territoire. Le Conseil des communes répond aux attentes exprimées à sa fondation.

Les trois rencontres du Conseil des communes en 2022 ont permis de prendre conscience de la valeur du patrimoine immobilier lié au chemin de fer dans les communes, mais aussi des charges financières importantes qui incombent aux communes pour les ouvrages qui touchent les routes cantonales en traversée de localité. Le rôle prépondérant du LEB dans le développement de la région et la nécessité de collaborer pour mettre en œuvre le report modal sont des sujets au long cours qui vont continuer de nourrir les échanges.



Faciliter les subventions pour l'utilisation des transports publics

Les communes mènent des politiques sociales et environnementales, qui passent par des subventions pour l'utilisation des transports publics. Certaines proposent à leur population des bons de réduction ciblés pour des prestations de mobilité.

Le LEB soutient ces démarches en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leurs mesures de subventions. Les communes ont à disposition une plateforme en ligne de gestion des prestations de mobilité sur la partie du site réservée à la clientèle professionnelle. Chacune peut commander depuis son propre compte le nombre de bons nécessaires ou directement des billets et abonnements pour ses bénéficiaires. L'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) gère en direct depuis cette plateforme les abonnements des élèves qui utilisent les transports publics pour se rendre à l'école.

Collaboration entre les entreprises de la région lémanique pour des plans de réseau communs

Les entreprises de transports publics de la région lémanique se sont associées afin d'harmoniser la présentation de leurs plans de réseaux. L'élaboration de cette approche commune a pour but de faciliter la lecture des plans de réseaux en ayant une unique charte graphique. Le partenariat entre les Transports publics genevois (tpg), les Transports publics de la région nyonnaise (TPN), le Chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez (NStCM), les Transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC) et les Transports publics de la région lausannoise (tl) permet aux voyageurs et voyageuses de se déplacer dans le bassin lausannois jusqu'à Genève avec une compréhension facilitée des plans de transports publics. Cette innovation permet aussi une meilleure intégration et lisibilité du plan de réseau de la ligne du LEB.

ENVIRONNEMENT

Dans l'ensemble de leurs activités, le LEB comme les tl ont l'ambition de diminuer leur impact sur l'environnement. Cet engagement se traduit au quotidien dans la gestion du LEB. Nous travaillons entre autres sur les questions d'énergie, de biodiversité, d'eau, de traitement des déchets, de qualité de l'air et de bruit, en plus de la diminution d'émissions de CO₂ directes.

Un poste de responsable environnement a été créé en 2022 aux tl afin de coordonner et entreprendre des actions pour la diminution de l'impact environnemental de l'ensemble des activités. Il s'agira de construire la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que d'élaborer la stratégie et le pilotage du programme environnemental.

De cette volonté découleront des actions claires pour limiter l'impact sur l'environnement pour l'ensemble des activités de l'entreprise y compris celles propres à l'exploitation et au développement du LEB, en incluant l'ensemble des parties prenantes.

Rapports et analyses environnementales

Tous les projets d'infrastructures doivent faire part d'un suivi environnemental demandé par l'Office fédéral des transports, qui dicte les obligations légales sur le sujet. Les questions environnementales sont intégrées dans les projets ferroviaires



du LEB. Les collaborateurs et collaboratrices analysent tous les impacts potentiels et cherchent les mesures possibles pour les minimiser. Cela concerne, par exemple, le bruit (pour les riverain-es et la faune), la pollution de l'air, la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets.

La biodiversité

Les exigences environnementales pour les conventions de prestations de l'Office fédéral des transports ont évolué pour la période 2021-2024. Cela implique principalement l'entretien des espaces verts, des passages pour les amphibiens et la petite faune afin de favoriser la biodiversité. En 2022, le Conseil d'administration du LEB a commandé un diagnostic de la ligne ainsi qu'un état des lieux des parcelles propriété de la compagnie. Cela a permis d'identifier les zones pertinentes pour favoriser la biodiversité ainsi que les actions à mettre en place. Ce rapport reçu en fin d'année 2022

permet d'avoir les éléments pour constituer un projet pilote qui sera déployé en 2023-2024.

La biodiversité est un sujet qui tient à cœur à la Compagnie du LEB. C'est de là qu'est née l'idée de transformer un terrain se situant derrière la halte *Sur Roche* en prairie fleurie. Depuis 2021, cette parcelle de 500 m² appartenant au LEB est en transformation afin d'y implanter une parcelle de biodiversité grâce à l'implantation de fleurs locales et adaptées au site, d'arbres et de nichoirs à insectes, et un mur en pierres plates pour la petite faune. Cette initiative a pour avantages de favoriser la biodiversité en milieu bâti tout en nécessitant moins de travail de maintenance et en satisfaisant le voisinage. Ce travail a continué en 2022 avec des fleurs semées au printemps, une tonte après floraison, et une préparation du site pour qu'il soit auto-géré à terme.

Horizon Energie MOVI+

La coopérative de mutualisation des entreprises de transports publics MOVI+ a initié à la fin de l'année 2021 le centre de compétence *Horizon Energies*. Celui-ci a pour objectif de partager les connaissances et bonnes pratiques pour une transition énergétique des entreprises de transports publics. Il a été initié par les Transports publics de la région lausannoise (tl), les Transports publics fribourgeois (TPF), Transports Vallée-de-Joux – Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix SA (TRAVYS) et RegionAlps, et rejoints par les transports de la région Morges Bière Cossonay (MBC) et Transports publics neuchâtelois (TransN). En 2022, un guide pratique sur la mise en place de stratégies énergétiques a été élaboré pour les entreprises locales et régionales, avec le soutien de l'Office fédéral des transports. Ce guide donne une structure méthodologique aux entreprises de transports publics afin de constituer une stratégie énergétique actionnable opérationnellement.

« La biodiversité est un sujet qui tient à cœur à la Compagnie du LEB. C'est de là qu'est née l'idée de transformer un terrain se situant derrière la halte *Sur Roche* en prairie fleurie. »

Plan OSTRAL et mesures pérennes d'économie d'énergie

Face au risque de pénurie d'énergie durant la période hivernale 2022-2023, le Conseil fédéral a incité la population et les entreprises à prendre des mesures d'économie d'énergie. La Confédération a mandaté la commission OSTRAL (l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise), pilotée par l'association des entreprises électriques suisses. L'organisation OSTRAL a sensibilisé et informé les gros consommateurs à réaliser des économies d'énergie et à mettre en place des préparatifs en cas de pénurie d'électricité. Pour la branche des transports publics, une organisation s'est mise en place sous la conduite des CFF pour la partie ferroviaire et de CarPostal pour la partie routière.

Plusieurs scénarios d'organisation de l'offre ont été préparés en cas de délestage et/ou de contingentement d'électricité. Par ailleurs, des mesures

volontaires pour économiser électricité, gaz et mazout ont été déployées: baisse de température dans les véhicules et les bâtiments, mise hors service des robinets d'eau chaude, optimisation de l'éclairage notamment des enseignes existantes sur la ligne du LEB, affiches de sensibilisation interne, etc. Certaines de ces mesures seront pérennisées en 2023. Cela permettra une baisse de la consommation d'énergie tout en maintenant de bonnes conditions aussi bien pour le personnel que pour la clientèle.

ÉCONOMIE

Le LEB est un acteur important de l'économie régionale.

La Compagnie contribue à la création de valeur dans le Gros-de-Vaud par les emplois, les mandats confiés à des tiers et par l'efficacité du service proposé. La ligne permet de relier et faire vivre les pôles d'habitation, d'emploi, d'activités commerciales et de loisirs.

L'apport économique du LEB pour la région est à envisager dans la durée, en tenant compte de l'évolution du contexte socio-économique. La Compagnie possède de nombreux biens fonciers, immobiliers et mobiliers visibles dans le paysage régional et ancrés dans le territoire des communes qu'elle dessert par la ligne de chemin de fer.

Sur les 28 bâtiments que possède le LEB, 19 sont des bâtiments de gare ou des abris de haltes. Les autres sont des bâtiments qui servent à abriter des installations techniques, à l'exploitation ou aux services administratifs de la Compagnie.

Les 45 parcelles de terrains qui sont de la propriété du LEB comprennent également l'ensemble de la plateforme ferroviaire et représentent plus de 17 ha. Les sites sont situés sur les communes d'Assens, Bercher, Cheseaux-sur-Lausanne, Echallens, Etagnières, Fey, Jouxens-Mézery, Lausanne, Montilliez, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Villars-le-Terroir.



Des contrats d'électricité sous contrôle

Sur un plan conjoncturel, l'année 2022 a encore été marquée par la pandémie, puis par une inflation atteignant son point culminant en août. Après avoir atteint des sommets, les prix de l'énergie sont redescendus et le risque de pénurie d'électricité s'est éloigné, tout en restant présent pour les hivers à venir. Ce sujet a été au cœur des préoccupations en 2022.

Plus particulièrement depuis la fin de l'été, la crise énergétique a fait craindre des situations de pénurie d'électricité pour la période hivernale à venir avec pour conséquences pour la branche des transports publics de devoir adapter l'offre au gré de l'évolution de la situation. Dans le cadre du plan OSTRAL de la Confédération, des scénarios devaient permettre le cas échéant de mettre en œuvre rapidement des décisions des commanditaires et d'en gérer les conséquences pour les client-es (👁️ [chapitre Environnement – plan OSTRAL](#)).

Face à un marché de l'électricité totalement déstructuré, il s'est agi de chercher à assurer un approvisionnement électrique au prix juste. Un contrat pour l'approvisionnement électrique a été signé pour le LEB à

la mi-novembre couvrant les années 2023, 2024 et 2025. Le LEB ne dispose pas d'installations liées à la production d'électricité et au transport de l'énergie.

19

bâtiments de gare ou des abris de haltes sur les 28 bâtiments que possède le LEB

SOCIAL

Le LEB considère les transports publics comme un vecteur de cohésion sociale qui contribue à créer du lien entre les personnes et les territoires. Nous travaillons avec les organisateurs de manifestations culturelles et sportives pour en faciliter l'accès.

Pour proposer à la population des alternatives crédibles à la voiture individuelle pour les loisirs, le Canton de Vaud mise entre autres sur le développement des transports publics entre les hypercentres et la campagne, où le potentiel de report modal est important. De gros investissements sont effectués pour le renforcement des lignes de bus régionales et du RER vaudois ainsi que pour sa promotion. En partenariat avec la Communauté tarifaire vaudoise *Mobilis*, dont le LEB fait partie, la campagne *vaudoisirs.ch* a été initiée en 2021 pour proposer à la population des offres tarifaires ciblées sur les loisirs. En 2022, le Canton a poursuivi cette campagne en introduisant l'*abonnement mensuel week-end* en plus de la *carte journalière Duo* lancée en 2021. Des billets dégriffés, valables sur le périmètre de *Mobilis*, ont également été introduits de manière pérenne dès le mois de juin.

Déployer une collaboration avec les organisateurs de manifestations sportives et culturelles dans la région est une dimension essentielle pour



promouvoir l'accès en transports publics au plus grand nombre. En 2022, un partenariat avec deux événements culturels qui se sont déroulés le long de la ligne du LEB a été réalisé. Il s'est agi de *Festi Vernand* en septembre et du festival *Croc the Rock* à Etagnières en octobre. Au-delà d'un échange de visibilité, cet engagement permet de mettre en avant une mobilité responsable et sécuritaire en faisant la promotion des transports publics pour profiter des offres culturelles dans la région.

Depuis son installation dans son nouveau stade de la Tuilière, le club de football du *Lausanne-Sport* (LS) revendique une identité régionale forte et aspire à devenir le club de tout un canton. Le LS est soutenu par de nombreux-euses supporter-trices qui proviennent de la région du Gros-de-Vaud. Le club a donc demandé aux tl de mettre sur pied des bus navettes afin d'assurer la liaison entre la gare du LEB de *Cheseaux* et le Stade de la Tuilière.

L'accessibilité pour tous et toutes

L'inclusion et la facilitation d'accès aux transports publics pour toutes les catégories de personnes sont un enjeu majeur. Les personnes avec des besoins spécifiques représentent environ 20% de notre clientèle. C'est par cette volonté qu'une exploration a été menée en 2022 avec pour but d'identifier les besoins et cerner des pistes de solutions pour les personnes à besoin spécifique (PBS). Les équipes ont rencontré et travaillé avec les personnes directement concernées, soit des personnes à mobilité réduite, sourdes ou malentendantes, aveugles ou malvoyantes ainsi qu'avec des problèmes psychiques. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les réalités vécues au quotidien et d'adapter les premières mesures à mettre en place au cours de l'année 2023, afin de faciliter le voyage porte-à-porte des personnes avec besoins spécifiques.

Inclusion et accessibilité des transports publics

L'accessibilité et l'inclusion aux transports publics passe par un accompagnement personnalisé et en contact direct avec la clientèle. En partenariat avec la Croix-Rouge Vaudoise, un accompagnement a été mis en place afin de faciliter l'accès aux transports publics pour toute personne qui en ressent le besoin sur tout le réseau tl et LEB. En appelant en amont le service clientèle, toute personne peut être accompagnée lors de son trajet porte-à-porte par un-e bénévole formé-e à cet effet.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES 2022

TRANSPORT	2019	2020	2021	2022
Voyageur-euses transporté-es (en milliers)	3 702	2 958	3 302	3 791
Voyageur-euses-kilomètre (en milliers)	26 331	20 979	21 573	23 000
Kilomètres parcourus (en milliers)	800	773	926	904
Places au kilomètre offertes (en milliers)	106 256	127 408	128 225	146 692
Trains-kilomètre (en milliers)	800	773	926	904
Parcours moy./voy. (km)	7,11	7,09	6,53	6,06
Nombre de rames	16	16	16	16
Âge moyen du parc de véhicules ferroviaires	17	6	7	8
FINANCES LEB	2019	2020	2021	2022
Recette moy./voy. (chf)	1,64	1,77	1,69	1,61
Recette moy./voy km (ct)	23	24	26	26
Produits				
Voyageurs (chf)	6 065 979	5 243 488	5 567 468	6 092 092
Bagages (chf)	2 884	1 537	1 912	2 246
Total produits de transport (chf)	6 068 863	5 245 025	5 569 380	6 094 339
Indemnité prest. Et contr. FP Canton (chf)	21 967 872	23 341 526	29 287 390	40 539 693
Produits accessoires (chf)	1 774 240	1 568 316	1 262 880	660 926
Total des produits (chf)	29 810 975	30 154 867	36 119 650	47 294 958
Charges				
Frais de choses (chf) (hors SRM/EA)	18 607 983	22 984 489	22 830 690	20 793 679
Frais de renouvellement (chf) (hors SRM/EA)	149 468	507 199	3 344 714	5 261 667
Amortissements Ordinaires (chf) (hors SRM/EA)	8 137 822	9 443 203	10 410 775	19 219 410
Frais de capitaux (chf) (hors SRM/EA)	1 080 439	1 216 622	1 391 336	1 303 517
Total des charges (chf)	27 975 712	34 151 513	37 977 515	46 578 273
Produits extraord. (chf)	173 611	471 206	367 745	1 215 571
Charges extr. Et mesures except. (chf)	3 351 754	149 647	256 586	19 907
Résultats (chf)	-1 342 880	-3 675 087	-1 746 706	1 912 349
Bagages (chf)	2 884	1 537	1 912	2 246
Autres produits (chf)	23 742 112	24 909 842	30 550 270	41 200 619
Total des produits (chf)	29 810 975	30 154 867	36 119 650	47 294 958
Total des dépenses (chf)	31 317 499	34 151 513	37 977 515	46 578 273
Excédent (chf)	-1 506 524	-3 996 646	-1 857 865	-716 685
Taux de couverture TRV (en %)	38,4%	29,4%	27%	28,7%
Recettes				
Voyageur-euses (chf)	6 065 979	5 243 488	5 567 468	6 092 092
Bagages (chf)	2 884	1 537	1 912	2 246
Autres produits (chf)	23 742 112	24 909 842	30 550 270	47 793 844
Total recettes CHF	29 810 975	30 154 867	36 119 650	53888182
Dépenses (chf)	31 317 499	34 151 513	37 977 515	46 578 273
Excédent (chf)	-1 506 524	-3 996 646	-1 857 865	-716 685



LES ORGANES DIRIGEANTS DU LEB

L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale des actionnaires nomme les membres du Conseil d'administration, ainsi que l'organe de révision. Entre autres compétences, elle approuve le rapport annuel et les comptes.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration assure la haute surveillance de la gestion de l'entreprise. Il décide de la stratégie d'entreprise et de son financement. Il décide des développements de l'offre de transport et des priorités de leur mise en œuvre, suivant le cadre financier convenu avec les collectivités.

Le Conseil d'administration est composé en 2022 de 7 puis de 5 membres. Il est présidé par M. Philippe Gauderon.



Le Conseil d'administration au 31 décembre 2022

M. Philippe GAUDERON
Administrateur indépendant,
ancien membre de la direction
des CFF et ancien responsable
de CFF Infrastructure, en qualité
de représentant indépendant.
(Président)

M. Jean-Marc CHATELAN
Directeur commercial chez Banque
Raiffeisen du Gros-de-Vaud
et Vice-syndic de Bercher, en qualité
de représentant du district
du Gros-de-Vaud. (Vice-président)

M. Pierre-Alain URECH
Vice-président des CFF
et administrateur à la Banque
Cantonale Vaudoise,
en qualité de représentant
du Canton de Vaud.

Mme Swati RASTOGI MAYOR
Directrice Energie et Prestations
chez SIE SA, en qualité de
représentante de l'agglomération
de Lausanne et de Lausanne-Ouest.

Mme Muriel WIDMER
Administratrice indépendante
(Onde Verte, Retraites Populaires,
Ensemble Hospitalier de la Côte,
Banque Raiffeisen de Versoix),
en qualité de représentante
indépendante.

Directeur et secrétaire du Conseil d'administration

M. Olivier BRONNER
Directeur

Mme Ariane JOST
Secrétaire

Organe de révision en 2022

Deloitte SA
Société Fiduciaire, Lausanne

De gauche à droite:
Ariane Jost, Pierre-Alain Urech,
Jean-Marc Chatelan, Muriel Widmer,
Philippe Gauderon, Swati Rastogi Mayor

Conseil des communes

En application de l'article 23 des Statuts de la Compagnie, le Conseil des communes a été constitué le 13 octobre 2021 comprenant 11 membres représentant les communes desservies par la ligne du LEB et 2 représentant-es des communes actionnaires.

Liste des membres en 2022

M. Pascal Favre
Président du Conseil des communes
et Syndic de la Commune d'Etagnières

M. Daniel Leuba
Vice-président du Conseil
des communes et Syndic
de la Commune de Montilliez

M. Serge Bornick
Syndic de la Commune d'Echallens

M. Patrick Etournaud
Chef du service de la mobilité et des
espaces publics à la Ville de Lausanne

M. François Guignard
Syndic de la Commune de Fey

M. Philippe Jamain
Syndic de la Commune
de Goumoëns-la-Ville

Mme Rebecca Joly
Conseillère municipale
de la Ville de Prilly

M. Pierre Matthey
Conseiller municipal
de la Commune d'Assens

M. Patrick Oppliger
Conseiller municipal de la Commune
de Romanel-sur-Lausanne

M. Ludovic Peguiron
Syndic de la Commune de Bercher

M. Pascal Pollien
Syndic de la Commune
de Villars-le-Terroir

Mme Nathalie Schöni
Conseillère municipale
de la Commune de Jouxens-Mézery

Mme Giusy Sicuro
Conseillère municipale
de la Commune de
Cheseaux-sur-Lausanne

Le Conseil d'administration a tenu 8 séances et 4 séminaires stratégiques durant l'exercice, traitant notam- ment les objets suivants :

- Evolution de la gouvernance de l'entreprise : fonctionnements du Conseil d'administration et du nouveau Conseil des communes
- Organisation entre les tl et le LEB
 - Convention de gestion
- Statistiques de fréquentation et enquête de satisfaction clientèle
- Programme de développement stratégique 2030 (PRODES 2030)
- Migration vers le Contrôle continu de la marche des trains (ZBMS)
- Comptes 2021 et rapport de l'Organe de révision
- Première version du plan à moyen terme
- Budget 2023
- Charte d'intégrité
- Revue et analyse de la matrice des risques
- Suivi des mesures de lutte contre les cyber-risques
- Rapport sur l'état du réseau
- Suivi des grands projets du LEB
- Suivi du projet du tunnel sous l'Avenue d'Echallens
- Convention de prestations 2021-2024, préparation de la convention de prestations 2025-2028
- Suivi des suites du déraillement du 28 septembre 2020
- Diverses adjudications de marché public
- Suivi des audits de l'OFT et du Contrôle cantonal des finances
- Concept pour les 150 ans du LEB en 2023

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

**L'Assemblée générale
ordinaire des actionnaires
s'est tenue le 22 juin 2022
à la salle du Battoir à
Assens, sous la présidence
de M. Philippe Gauderon,
Président du Conseil
d'administration.**

Monsieur le Président a salué la présence de trente-sept actionnaires, en particulier celles du représentant de la Confédération et du Canton, des Communes, des invité-es ainsi que de la presse. La Commune d'Assens a été remerciée pour avoir généreusement accueilli la présente assemblée.

Après les remerciements d'usage, le Président a informé sur la vie du LEB, notamment sur la nouvelle gouvernance, l'adoption des statuts par l'Assemblée générale le 3 février 2021, la création du Conseil des communes ainsi que la convention de gestion entre le LEB et les tl jusqu'au 31 décembre 2024.

Il a ensuite présenté les principaux défis, relevés en 2021 et à venir, qui sont la fiabilisation de l'horaire et de l'information client, la maîtrise des coûts, la modernisation tant du matériel roulant que de l'infrastructure pour passer d'ici à 2030 à une cadence de 10 minutes, développement qui doit répondre encore mieux aux attentes de nos client-es.

La parole a ensuite été donnée à M. Olivier Bronner, Directeur du LEB, qui a effectué un bilan des activités menées et plus particulièrement sur l'amélioration de la ponctualité avec une hausse de 9,3 %, de la disponibilité du matériel roulant de 5.3 % et de l'amélioration des indicateurs de qualité de 3 %.

M. Bronner a poursuivi en présentant et en commentant les comptes 2021 de la Compagnie aux actionnaires.

L'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le rapport annuel et les comptes de l'exercice 2021 (rapport de l'Organe de révision et procès-verbaux des 3 février et 23 juin 2021) et donné décharge au Conseil d'administration de sa gestion. Elle a ensuite renouvelé le mandat de la Fiduciaire Deloitte en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2022.

Sur la base des nouveaux Statuts adoptés le 3 février 2021, le Conseil d'administration a été réélu, pour une période d'un an :

M. Pierre-Alain Urech
Vice-président des CFF
et administrateur à la Banque
Cantonale Vaudoise, en qualité de
représentant du Canton de Vaud.

M. Jean-Marc Chatelan
Directeur commercial chez Banque
Raiffeisen du Gros-de-Vaud
et Vice-syndic de Bercher, en qualité
de représentant du district
du Gros-de-Vaud.

M. Philippe Gauderon
Ancien membre de la direction
des CFF et ancien responsable
de CFF Infrastructure, en qualité
de représentant indépendant.

Mme Swati Rastogi Mayor,
Directrice Energie et Prestations
chez SIE SA, en qualité
de représentante de l'agglomération
de Lausanne et de Lausanne-Ouest.

Mme Aline Isoz,
Administratrice indépendante
(Alpiq Holding, SIG, VO Energies
Holding, Fondation suisse
pour Paraplégiques), en qualité
de représentante indépendante.

Mme Muriel Widmer,
Administratrice indépendante
(Onde Verte, Retraites Populaires,
Ensemble Hospitalier de la Côte,
Banque Raiffeisen de Versoix),
en qualité de représentante
indépendante.

Il a été indiqué que **M. Alexandre Berthoud**, Administrateur du Conseil d'administration depuis 12 ans, arrivait au bout de sa période de rééligibilité (article 13 des Statuts). Il a été vivement remercié pour son engagement et le travail réalisé.

Monsieur le Président a adressé des remerciements à nos partenaires, aux Transports publics de la région lausannoise pour le travail important fourni, aux communes ainsi qu'à l'ensemble des collaborateur-rices pour leur engagement quotidien.

Contrôle interne et système de management des risques

Le système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) du LEB est basé sur les principes du Code des obligations suisse. Le SCI couvre les aspects de la comptabilisation, de l'établissement des états financiers. La documentation du SCI a été mise en place afin de respecter les principes légaux et principalement l'article 728a du Code des obligations suisses.

Normes

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 28 avril 2021, les comptes annuels sont établis en respectant les normes Swiss GAAP-RPC.

Management des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de non-récupération de montant

mentionné à l'actif circulant du bilan. Les montants à encaisser par le LEB font l'objet d'un contrôle régulier. Le risque économique de non-récupération est provisionné selon la connaissance et le risque potentiel de non-récupération.

Risque sur les investissements

Le risque sur les investissements est faible. En effet, les plans d'investissements sont validés par les autorités fédérales et cantonales. Le suivi de la mise en œuvre des investissements au sein du LEB fait partie du processus de gestion quotidien.

Autres risques

Les autres risques financiers font l'objet d'un suivi direct ou indirect selon l'importance de leurs impacts économiques.

Les nominations statutaires

Propositions du Conseil d'administration

Se référant au rapport qui précède, le Conseil d'administration a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale du 21 juin 2023 les résolutions suivantes :

1. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et de l'organe de révision, approuve les comptes et le bilan au 31 décembre 2022.
2. Elle donne décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Nominations statutaires lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023

En application de l'article 13 des Statuts de la Compagnie, l'Assemblée générale procède à la nomination de l'ensemble des administrateur-rices et de l'organe de révision.

Conseil d'administration

Sur la base des Statuts modifiés le 3 février 2021, l'ensemble des membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée d'une année.

Organe de révision

Le Conseil d'administration propose que le mandat soit attribué pour une année à la fiduciaire Mazars SA qui correspond aux exigences requises.



B2

Bercher

Impressum

Textes

Porte-parolat tl pour la Compagnie
du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher

Photographies

Noura Gauper

Graphisme

Plates-Bandes communication

Impressions

PCL Presses centrales

Papier Genesis provenant
à 100 % de vieux papier issus
du circuit de recyclage, FSC,
Ange bleu, CO₂ neutral.



